2° Une trentaine de sacs en toile et de fil teint furent reconnus par un sieur Coulmont Stanislas ; le tout lui a été volé depuis moins de dix ans, la nuit, dans un magasin qui faisait partie de sa maison. Le magasin était fermé à la clef, mais cette clef était placée dans un tiroir près de la porte.

3° Des courroies de transmission, trois énormes pots de flature en tôle, un engrenage, une peau de mouton, un tuyau de cuivre, des broches de métier, une barrette d'étirage, quatre clefs et beaucoup d'autres menus objets, remplissant quatre sacs, sont la propriété d'un sieur Coulmont Simon; ils lui ont été volés depuis moins de dix ans, la nuit, dans la maison qu'il habitait en escaladant le mur de l'enclos et en se servant de fausses clefs pour ouvrir les portes de la fabrique

4° A un nommé Delille, de Faumont, Verschure a pris, il y a environ deux ans, des planches et une houe. Pour commettre ce vol il a fallu, la nuit, franchir une haie et pour pénétrer dans le magasin où ces objets étaient enfermés tirer un verrou en passant la main entre deux barres de la porte :

5° Au même village de Faumont, chez M. Desmoutiers, il y a deux ans environ, des lingots d'étain, des feuilles de zinc, une fourche, une équerre, une barre de fer, du cuir de Hongrie, des clous, des boulons et autres ferrailles ont été volés dans un magasin fermant à clef, dépendant de l'habitation. Pour commettre ce vol il fallut, la nuit, escalader une clôture et ouvrir la porte avec une fausse clef :

6° En 1881, à Raches, un sieur Lagache fut victime d'un vol de graines de betteraves. Pour Pénétrer dans son magasin il avait fallu franchir durant la nuit une clôture, fracturer une fenêtre, élevée de 2 m. 50 au dessus du sol et s'aider d'une échelle. Lagache a retrouvé chez Verschure sa graine, ainsi que deux grils de moulin à vanner, cinq de ses sacs sont reconnus par une femme Malangé qui les a réparés.

7° En mai 1881, à Faumont, une hache a été prise à un sieur Raymond la nuit, dans un fournil alors en construction, qui dépend de sa maison, Raymond a retrouvé sa hache chez Verschure ;

8° Deux fourches et un instrument aratoire nommé rasette ont été reconnus par un sieur Martin de Flines. Ils lui ont été volés en juin 1881 dans une remise non fermée qui dépend de sa maison ;

9° En juillet 1881, à Faumont, dans une remise dépendant de la maison de M. Desmoutiers, des guides ont été volées durant la nuit. Bien que Verschure ait pris la précaution de les couper, ces guides ont été reconnues par Cogez, le domestique de la maison Desmoutiers ;

10° Cogez reconnaît également chez Verschure, un paletot et une redingote qui lui ont été volés dans la même nuit et dans la même dépendance de la maison.

11° A un sieur Raton, de Faumont, c'est une scie, une faucille, une faux et son piquet qui ont été volés durant la nuit et dans sa maison sous la grand'porte qui ne fermait pas à clef; les outils étaient en la possession de Verschure.

12° Dans la nuit du 22 au 23 novembre 1881, Verschure profitant du trouble causé par la mort et l'enterrement d'un sieur Dewez, pénétra dans le jardin en faisant un trou dans la haie, ouvrit avec une fausse clef la porte de fer qui sépare le potager du jardin d'agrément, escalada une fenêtre laissée ouverte et s'empara d'un fusil, d'une cartouchière, d'un révolver. Ces objets ont été retrouvés chez Verschure dans une cachette dissimulée par un lambris; ils ont été reconnus par l'héritier Dransart.

13° Chez un sieur Tison, à Faumont, en décembre 1881, on a, en escaladant durant la nuit la clôture du jardin, et en ouvrant à l'aide d'une fausse clef la porte d'un fournil, volé un drap, un outil en fer, une chemise et de la viande. Tison a retrouvé chez Verschure l'outil et la chemise.

14° En janvier 1882, à Raches, un sieur Lagache a été victime d'un vol de trois draps, deux chemises d'hommes et des vêtements d'enfants. C'est dans la nuit et dans sa maison que le vol a été commis. Le voleur a dû démolir au grenier une fausse fenêtre en briques et pénétrer par escalade à l'intérieur. Les objets volés ont été retrouvés chez Verschure. Lagache les reconnaît, il rapporte même le jupon fait avec la même étoffe que le corsage volé et qui va avec lui.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le président procède à l'interrogatoire des nombreux témoins cités à la requête du ministère public. Puis, l'honorable avocat-général prend la parole et, dans un très beau réquisitoire, s'attache à démontrer la culpabilité de l'accusé pour lequel il réclame une peine sévère.

Verschure avait confié le soin de sa défense à Me Escofier, un des plus sympathiques avocats de notre barreau. Discutant les renseignements fournis sur Verschure, l'éminent défenseur s'est efforcé de démontrer qu'ils étaient le résultat d'une cabale organisée contre ici par des gens qui ont intérêt à le perdre. Il a ajouté que s'il succombait il serait victime des exagérations mal fondées auxquelles s'est livrée l'opinion publique mal informée et auxquelles la presse a apporté son crédit, au surplus, son casier judiciaire est vierge de condamnations, et il doit être tenu pour irréprochable dans sa conduite

Toute action coupable à un mobile ajoute l'honorable défenseur, la situation de Verschure ne permet pas de le soupçonner. Et puis, après son arrestation une perquisition a été faite chez lui, on n'a rien trouvé que des objets lui appartenant, neuf jours après une nouvelle perquisition avait lieu, et on trouvait un véritable musée de choses de toute provenance. Ce n'est pas Verschure qui les a apportées chez lui; il était en prison. Donc ce sont des personnes intéressées à se débarrasser d'objets dangereux. Le village de Faumont, a en croire les témoins, est rempli de malfaiteurs. Ils ont pu croire que Verschure, qui les connaissait peut-être, allait faire des révélations, et, pour éviter tout ennui, ils ont déposé dans sa maison abandonnée le produit de leurs vols.

Verschure, qui ne connaît pas les perquisition faites a des réponses qui portent le cachet de la vérité. Ainsi, tous les objets trouvés lors de la première perquisition, il les reconnaît comme lui appartenant, ceux trouvés lors de la deuxième perquisition, il déclare qu'il ne les connaît pas et qu'il ne les a jamais vus chez lui.

Il a vécu avec sa femme jusqu'en 1880, celle-ci interrogée a répondu qu'elle n'avait jamais rien vu de suspect et que si des vols avaient été commis, ils ne l'ont été que depuis son départ. Sa mère est venue alors habiter avec lui, elle fait la même déclaration.

Tous ceux qui l'ont connu, interrogés, ont affirmé qu'ils ne le croient pas coupable d'avoir commis les crimes à lui reproches, d'ailleurs, il est fort malade et il lui serait impossible de se livrer aux exercices de voltige et d'escalade qu'on l'accuse d'avoir accompli.

Prenant ensuite un à un et corps à corps les griefs accumulés contre son client, l'honorable défenseur cherche à démontrer qu'ils sont contradictoires avec le plus vulgaire bon sens.

Bref, aucune preuve n'est fournie contre Verschure, tout milite en faveur de son innocence et il demande l'acquittement du prévenu.

**VERDICT**

L'accusé Verschure est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 MAI. — Charles Inglebert, rue de l'Epeule, maisons Delobel, 1. — Marthe Masurel, rue du Pays 27. — Stephanie Vandembulcke, rue des Longues-Haies 112. — Flore Vianne, rue de Toulouse, 12. — Henri Lempers, rue St-Louis 15. — Albert Neetesonne, rue de l'Industrie, maisons Delmotte.—Germaine Duplat, rue de Croix 18. — Ernest Lebrun, rue des 7 Ponts 22. — Marie Castel, rue d'Alma 262. — Elodie Vanwymersch, rue de la Redoute 75.—Emilienne Frenoy, rue des Fleurs cour Desrousseaux, 37. — Adeline Florquin, rue du Pile, maisons Duhamel 11.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 MAI. — Adèle Decourne, 52 ans ménagère rue du Collège 166.— Gabrielle Hervague, 1 an, rue Vaucanson, au Pigeon rouge. — Bernardine Roussel, 73 ans, ménagère, rue St-Antoine, 13. — Rose Dupont, 13 ans, rue de Sourbier 44. — François Alberche, 61 ans tailleur d'habits, Hôtel-Dieu. — Jean Delsenne, 5 mois, rue de Condé, cour Joinin. —Charles Matthys, 35 ans, journalier, chemin des Couteaux, 14.

MARIAGES DU 8. — Paul Dubin, 32 ans, sans profession et Julie Flipo, 27 ans, sans profession. — Frédéric Schaeck, 21 ans, tisserand et Séraphine Algoet, 19 ans, soigneuse.— Ferdinand Delemotte, 30 ans, laveur et Léocadie Levray, 25 ans, soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 7 MAI. — Florent Duguauquier, 23 ans garçon de table et Emilie Blondé, 23 ans couturière. — Alois Depraetere, 20 ans menuisier et Sophie Maes, 17 ans dévideuse. — Branon Engels, 21 ans forgeron et Jeanne Devaere, 24 ans soigneuse. — Camille Nitte, 21 ans tisserand et Clarisse Bélin, 20 ans couturière. — Henri Dejans, 33 ans vorturier et Sidonie Martelez, 33 ans ménagère.— Pierre Vileghe, 25 ans tisserand et Rosalie Hoffens, 21 ans tisserande. — François Vanspeybroeck, 22 ans tisserand et Célinie Desmulier 40 ans ménagère. — Adolphe Dewyndt 35 ans cordonnier et Clémence Vanovermeeren, 23 ans dentellière — Victor Vandenbogaerde 23 ans mécanicien et Adolphine Fassin 19 ans bambrocheuse. — Edouard Grard 27 ans fleur et Philomène Lievin 30 ans peigneuse. — Arthur Dejardin 29 ans mécanicien et Augustine Toillier 29 ans couturière. — Aimé Desbonnets 42 ans tisserand et Marie Deltour 27 ans journalière. — Emile Deleu 24 ans machiniste et Coralie Duquesne, 21 ans bobineuse. — Julien Bailleul 24 ans comptable et Hortense Lelong 26 ans sans profession. — Gustave Debruine 30 ans rôtier et Zulma Lefebvre, 29 ans bobineuse. — Laurent Duriez 27 ans fleur et Marie Carbon 18 ans rattacheuse. — Alfred Watteau, 29 ans tisserand et Angèle Dutoit 22 ans soigneuse.— Emile Delannay 35 ans tisserand et Juliette Serouille 34 ans tisserande. — Jules Carpentier 28 ans forgeron et Fidéline Parent 27 ans ménagère. — Napoleon Cornil 36 ans cabaretier et Marie Mazurelle 29 ans ourdisseuse. — Jean Delbar 21 ans cordonnier et Victorine Vanneste 18 ans soigneuse. — Alfred Spriet 24 ans tisserand et Marie Opsommer 24 ans bobineuse. — Constantin Bauwens 24 ans magasinier et Hélène Vandenhulcke 24 ans peigneuse. — Hippolyte Scalabre 25 ans filateur et Henriette Mulliez 20 ans sans profession. — Louis Brochart 34 ans fileur et Hortense Desbonnet 25 ans rattacheuse. — Louis Capette 27 ans apprêteur et Emélie Decraene 27 ans dévideuse. — Emile Vandenbrouck, 26 ans laveur et Léonie Hennebaut 20 ans soigneuse. — Edouard Davrain 25 ans rentreur et Clémence Delory 23 ans soigneuse. — Jean Desmulliez 31 ans cordonnier et Adéline Cailleau 27 ans cuisinière. — Jean Messelier 44 ans mécanicien et Sophie Rattez 41 ans tisserande. — Adolphe Dhondt 31 ans tisserand et Marie Vandorpe 22 ans tisserande.

### ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

NAISSANCES

Du 9 mai. — Maria Nollet, rue du Tilleul. — Paulin Verstraeten, rue des Parvenus. — Marie Desmarchelier, rue Ste-Germaine. — Eudoxie Dupont, rue du Haze. — Emile Wagnon, rue de Paris. — Blanche Tiroy, rue Nationale.

DÉCÈS

Désiré Cornil, 40 ans 8 mois, rue Nationale.— Henre Desmettre, 64 ans journalier, au Bas Chemin.

MARIAGES

Charles Liétar, 26 ans, garçon de magasin, et Coralie Baisez, 25 ans, repasseuse.

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Gramme-Boutry**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Antoine-Joseph Gramme**, décédé à Roubaix, le 9 mai 1882, à l'âge de 53 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 11 courant, à 7 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, impasse des Arts, 17.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 11 mai 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Léonie Motte**, décédée à Roubaix, le 12 avril 1882, dans sa 20e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.


### Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'*édition à cinq centimes* et dans la *Gazette de Tourcoing*.


### Belgique

Une scène écœurante, dit le *Courrier de l'Escaut*, comme il n'en arrive pas même dans les taudis de bas étages, s'est passée samedi, à la séance du Conseil communal.

Voici les faits, qui seront vivement flétris par le public, et qui, pour l'honneur de la représentation communale tournaisienne, appellent une énergique répression.

La lecture du procès-verbal terminée, M. Delwart demanda, selon la coutume, si personne n'avait d'observations à faire.

M. Fontaine demande la parole.

Alors, sans provocation aucune, sans un mot qui pût expliquer sa furie, M. Fontaine fut pris tout à coup d'un véritable accès de rage, et s'adressant à l'honorable M. Desclée, il lui lança une bordée d'injures, et alla même jusqu'à le traiter de lâche et de misérable !

Pas un muscle de la figure de M. Desclée ne bougea ; pas une parole de protestation ne sortit de sa bouche : l'indifférence la plus profonde, le calme le plus dédaigneux, furent ses seules réponses. Il semblait, à le voir, qu'il ne fût pas question de lui, mais M. Leschevin. S'adressant au Président, protesta énergiquement contre ces violences de langage, affirmant que pareilles choses ne s'étaient jamais vues dans aucune assemblée délibérante.

M. Delwart semblait être vivement contrarié de l'indigne conduite de son collègue et nous n'hésitons pas à lui rendre cette justice qu'il fit ce que n'eût peut être pas fait M. Crombez; du moins, les antécédents de celui-ci permettent de le croire : trois fois il rappela M. Fontaine à l'ordre, trois fois il lui enleva la parole, mais M. Fontaine continua de vociférer, répondant au président qu'il ne se tairait pas et aux rappels à l'ordre, « *ça m'est bien égal* » (sic).

Dans de semblables violences, l'insulte ne s'adresse plus seulement à un membre du Conseil, elle s'adresse, et au président de l'assemblée et à l'assemblée tout entière, c'est à dire aux mandataires du corps électoral ; en ce cas, un vote de blâme énergique à l'insulteur eût été nécessaire, nous semble-t-il, pour sauvegarder la dignité du Conseil.

M. Desclée, ajoute le *Courrier de l'Escaut*, a dédaigné de relever les insultes d'un Fontaine.

Nous le comprenons.

Personnellement, nous ferions comme il a fait. Ce mépris doit accabler l'insulteur.

Mais M. Desclée doit considérer que ce n'est pas lui seulement qui a été insulté ici.

Envoyé à l'Hôtel-de Ville par les électeurs Tournaisiens, il les représente au Conseil, et son mandat lui impose un devoir envers eux.

Il doit au Conseil communal, il doit à ses électeurs, insultés dans sa personne, de poursuivre la réparation de l'injure. Il faut que la justice flétrisse l'odieuse conduite de ce Fontaine et si M. le Procureur du Roi, chargé par la loi de faire respecter les droits des citoyens, ne prend pas l'initiative de la poursuite, il faut qu'une plainte soit déposée.

Nous croyons que M. le Procureur ne l'attendra pas pour agir. Toutes les circonstances aggravent le fait posé par M. Fontaine : L'insulte a été lancée à un conseiller communal en séance même du Conseil, sans que rien l'ait justifiée. Il faut qu'une répression sévère rende impossible le retour d pareilles scènes.

Bruxelles. — La Banque nationale a élevé son escompte de 1/2 0/0.

### Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Paris, 9 mai.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée. Il s'est occupé exclusivement des affaires courantes.

En ce qui concerne la question que M. Villeneuve se proposait d'adresser au ministre des affaires étrangères, le conseil a été d'avis que, vu l'état des négociations, il serait préférable de retarder un débat public ; mais si M. Villeneuve persiste à poser la question, le président du conseil acceptera la discussion.

On s'est occupé des modifications à réclamer à la proposition sur les enterrements civils, renvoyée par la Chambre à la commission sur la demande du gouvernement.

M. Goblet demandera à la commission de ne pas accepter une déclaration au bas de laquelle le défunt se serait borné à écrire sa signature. Le ministre demande qu'en ne considère comme valable, quant à la nature des obsèques, qu'une disposition testamentaire ou une déclaration olographe.

M. Ferry a présenté à la signature du président de la République un décret portant des nominations de recteurs d'Académie.

On dément qu'il soit question de la révocation de M. Allègre, gouverneur de la Martinique.

On dément également, que le cabinet ait résolu de soulever, au cours de la présente session, la question de la révision constitutionnelle.

### Instruction publique

Le *Journal Officiel* publie ce matin un décret rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique. Ont été nommés pour l'exercice 1882 : Vice président du Conseil supérieur de l'instruction publique, M. Berthelot, membre du conseil ; secrétaire, M. Albert Dumont, membre du conseil.

### Le banquet Grisel

Après avoir pris connaissance du programme arrêté par les organisateurs du banquet Grisel, programme dans lequel figure un morceau de musique dédié à M. Gambetta, un certain nombre de députés de l'extrême gauche ont adressé aux citoyens qui les avaient chargés de les représenter à ce banquet une lettre dans laquelle ils disent qu'il est de leur devoir de s'abstenir.

### L'ambassade du Vatican

La *Paix* se dit en mesure d'affirmer qu'aucun personnage n'a été encore présenté par M. le ministre des affaires étrangères, pour les postes d'ambassadeur d'Italie et auprès du Vatican.

### M. Jules Simon & le « Gaulois »

Le *Gaulois* confirme que la nouvelle de la séparation de M. Jules Simon du *Gaulois* n'a jamais été ni vraie, ni vraisemblable, et qu'elle n'a jamais eu ni fondement, ni prétexte.

### La société d'éducation

La *Société d'éducation et d'enseignement* a, comme on sait, institué un comité du contentieux qui se charge d'étudier les question soulevées par l'application de la loi du 28 mars et des autres lois nouvelles concernant l'enseignement. Depuis quelques semaines, le nombre des renseignements demandés à ce comité et des consultations fournies a été toujours en augmentant. Le courrier apporte, de tous les points de la France, des lettres qui renferment les témoignages les plus touchants du zèle apporté à la défense de la liberté des consciences et des droits de la famille. Si l'union et l'activité sont les garanties du succès définitif, ce succès est certain.

### L'assemblée des catholiques à Paris

C'est mardi qu'a eu lieu l'ouverture de l'Assemblée des catholiques.

A huit heures du matin, une messe du Saint-Esprit a été célébrée en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

A huit heures du soir, au Gymnase Pascaud, rue de Vaugirard, première assemblée générale sous la présidence de Mgr Belouino, évêque d'Hieropolis; le discours d'ouverture a été prononcé par M. Chesnelong, sénateur, et M. le comte de Nicolay a présenté un rapport sur les travaux du congrès eucharistique de Lille.

### Anarchie-gouvernement

On lit dans le *Voltaire* :

Nous conviendrons, si l'on veut, que le ministère Gambetta était le pire des gouvernements ; mais c'était un gouvernement. Nous reconnaissons, si l'on y tient, que le ministère Freycinet est encore la meilleure des anarchies ; mais c'est l'anarchie.

### M. de Freycinet à l'Académie des sciences

Paris, 9 mai.

M. de Freycinet a été élu hier membre de l'Académie des sciences.

M. de Freycinet est le vingt-deuxième sénateur appelé à faire partie de l'Institut. Voici la liste des sénateurs faisant partie des diverses Académies.

Académie française : MM. Victor Hugo, Henri Martin, John Lemoine, d'Audiffret-Pasquier, Jules Simon, de Broglie, d'Haussonville.

Académie des sciences : MM. Wurtz, Charles Robin, Berthelot, Dupuy de Lôme, de Freycinet.

Académie des sciences morales et politiques : MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Léon Say, Carnot, Edouard Charton, Calmon, de Parieu, plus M. Jules Simon, déjà membre de l'Académie française.

Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. de Rozière, Waddington, Wallon et Labouläye.

Sur ce nombre, outre M. de Freycinet et M. Léon Say, il y a sept de ces membres qui ont été ministres, à savoir : MM. Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire, Carnot, Waddington, Wallon, de Broglie, de Parieu.

La Chambre des députés est moins riche en membres de l'Institut : elle n'en renferme que trois : un membre de l'Académie française, M. Mézières, et deux membres de l'Académie des sciences, MM. Paul Bert et Hervé-Mangon.

### L'Académie française

On annonce que M. Auguste Maquet va oser une seconde fois sa candidature à l'Académie française, pour succéder soit à M. Charles Blanc, soit à M. de Champagny.

### Mgr Lavigerie en France

On télégraphie de Marseille, le 8 mai :

« Mgr Lavigerie est arrivé hier de Tunis et est descendu à l'hôtel de Noailles, accompagné de son grand vicaire et d'un domestique. A deux heures, aujourd'hui, Son Eminence a reçu la visite de notre évêque, Mgr Robert, qui était venu avec son grand vicaire, M. Lagorio. Les prélats ont fait une promenade en voiture. Mgr Lavigerie portait la soutane et la calotte rouge, sur laquelle tranche une longue barbe blanche : Mgr Robert était en soutane violette.

» Mgr Lavigerie dîne ce soir chez son ami M. Guiol, curé de Saint-Joseph, et partira probablement demain pour Paris. »

### La pêche dans les mers du Nord

Conformément aux instructions du président du conseil, ministre des affaires étrangères, nos délégués au congrès de La Haye viennent de signer la convention réglant définitivement la question de la pêche dans les mers du Nord.

Les signataires du nouveau traité sont, avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, le Danemarck, la Suède et la Norwège.

Ainsi se trouve résolue une question qui, sans faire beaucoup de bruit, avait cependant donné lieu à une foule de difficultés, voir même de conflits.

### Un vol important à Lyon.

Lyon, 9 mai.

Le bruit court qu'un vol important a été commis hier dans la soirée au moyen de faux titres, au préjudice de la Société lyonnaise de dépôts et comptes courants.

On ne connaît pas encore le montant des sommes volées, mais on prétend qu'il est considérable.

A l'heure actuelle, on procède encore à la vérification des caisses.

Les derniers renseignements recueillis sur le vol dont, la Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes-courants vient d'être victimes, réduisent de beaucoup le montant des sommes volées.

Un garçon de recette, étant rentré hier, après la fermeture de la caisse, aurait déposé, suivant l'usage, le sac contenant sa recette de la journée dans un placard spécial. A peine ce sac venait-il d'être déposé que l'on a constaté sa disparition, sans que l'on ait aperçu dans les bureaux de la Société aucune personne étrangères.

Le garçon de recette a été arrêté.

L'enquête continue.

### Le traité franco-anglais

Les négociations interrompues entre l'ambassade de France et le gouvernement anglais, pour le traité de commerce, vont être reprises activement à la suite de l'entente entre l'ambassade de la Grande-Bretagne et le président de la République.

### Les traités avec l'Italie et l'Espagne

Madrid, 9 mai.

Le Sénat a approuvé le traité franco-espagnol par 143 voix contre 78.

Rome, 9 mai.

La Chambre a approuvé le traité franco-italien à une grande majorité.

Rome, 9 mai.

Le traite de commerce franco-italien sera présenté demain au Sénat.

### Le traité franco-portugais

Lisbonne, 9 mai.

La chambre des Pairs a commencé la discussion du traité franco-portugais.

### L'ambassade de Rome

Tous les noms mis en avant pour l'ambassade de Rome sont absolument de fantaisie, et, d'après ce qu'on assure au ministère des affaires étrangères, personne même n'aurait été pressenti pour l'acceptation de la succession de M. Desprez.

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

### Au Sénat

LES TRAITÉS

Paris, 9 mai, 3 h.

On ne prévoit pas que la discusssion des traités de commerce soit fort longue.

MM. Pouyer-Quertier lira ou fera une déclaration au nom des principes protectionnistes contre le régime des traités de commerce demandé.

### A la Chambre

L'UNION RÉPUBLICAINE

Paris, 9 mai, 3 h. 15.

L'union républicaine se réunira de nouveau demain; elle prendra une décision définitive au sujet de l'élection de M. Dietz-Monnin au fauteuil inamovible.

La décision prise hier n'était que provisoire en raison du nombre peu considérable de membres assistant à la séance. Il est inexact que M. Dietz-Monnin, comme on l'a annoncé, ait été invité à se rendre au sein de cette réunion pour s'expliquer sur certains points de son programme.

Les membres du groupe qui sont en rapport avec le candidat sont seulement chargés de fournir à leurs collègues les indications nécessaires à tout vote sérieux.

LES CHEMINS DE FER

Le ministre des travaux publics a été entendu hier par la commission du régime général des chemins de fer. Il s'agissait du projet de loi sur l'exploitation provisoire des lignes construites par l'état et non encore concédées et faisant partie de ce qu'on nomme le 8e réseau.

Celles de ces lignes qui depuis deux ans se sont trouvées prêtes à être mises en exploitation ont été confiées provisoirement aux grandes compagnies ou à la compagnie des chemins de l'Etat. Le délai expirant le 30 juin, le ministre a demandé à la chambre de proroger le système d'exploitation provisoire jusqu'au 1er janvier. La commission l'a accordé.

A cette occasion divers membres ont questionné le ministre sur les idées auxquelles il s'était arrêté pour le régime définitif qu'il compte proposer aux Chambres.

M. Varroy a dit qu'il ferait trois parts des nouvelles lignes : l'une serait confiée aux grandes Compagnies, l'autre au réseau d'Etat et la troisième à des compagnies régionales qui seront constituées.

Les négociations se poursuivent sur cette base et le ministre a ajouté qu'il ne pouvait entrer dans aucun détail.

On a alors demandé au ministre s'il serait en mesure de saisir bientôt la Chambre des conventions qu'il négocie à cet effet avec les Compagnies.

Le ministre a répondu que les négociations se poursuivent avec la plus grande activité possible, mais qu'il ne pouvait abréger les délais nécessaires. Il espère d'ici fin semaine pouvoir déposer la convention avec l'Orléans.

L'INTERPELLATION DE VILLENEUVE

Paris, 9 mai.

M. Villeneuve n'a pas encore prévenu M. de Freycinet de son interpellation sur les affaires d'Egypte.

Le ministre des affaires étrangères dit qu'il accepte l'interpellation et qu'il fera une réponse aussi large que pourront le permettre les exigences diplomatiques.

Paris, 9 mai.

A la suite d'une entrevue que M. Villeneuve a eue avec M. de Freycinet, l'interpellation sur les affaires d'Egypte aura lieu jeudi ou samedi.

SERVICES MARITIMES DES POSTES

Paris, 9 mai.

Les bureaux de la Chambre ont nommé les 11 nouveaux membres qui doivent porter à 33 le nombre des commissaires pour l'examen des projets relatifs aux services maritimes des postes.

## ÉTRANGER

CRISE MINISTÉRIELLE EN HOLLANDE.

La Haye, 9 mai.

Première Chambre. — Le président du conseil, M. Vanlynden, annonce que, par suite du vote d'hier contre le traité de commerce franco-hollandais, le ministère a donné collectivement sa démission.

La Haye, 9 mai.

Seconde Chambre. — M. Van Houten demande à la Chambre de voter une motion exprimant l'espoir que le futur cabinet s'occupera de la révision du droit électoral.

OFFICIERS ALLEMANDS EN TURQUIE

On assure que plusieurs officiers de la marine militaire allemande doivent prochainement partir pour Constantinople, afin de procéder à la réorganisation de la marine turque. Il est probable que ces officiers jouiront des avantages conférés à leurs collègues de l'armée de terre qui sont désignés pour procéder à l'instruction des troupes ottomanes.

La marine turque sera bien organisée.

LES NIHILISTES

On signale une sorte de lassitude ou un répit causé par l'effroi chez les nihilistes russes. La police impériale aurait réussi ces jours derniers à mettre la main sur l'une des listes d'affiliation à la redoutable secte. L'adresse des principaux chefs s'y trouvait inscrite en chiffres que la sagacité d'un employé de la chancellerie a réussi à mettre au clair. Des arrestations importantes ont été faites et l'on affirme même que les membres du comité exécutif nihiliste seraient sous les verrous.

L'AFFAIRE BRADLAUGH

Sur la proposition de sir Henry James, attorney général, la Chambre autorise M. Erskine, « serjeant at arms » de la Chambre, à comparaître dans le procès que M. Bradlaugh lui intente pour voies de fait commises contre lui lors de son expulsion de la Chambre.

Sir Henry James a reçu des instructions pour défendre M. Erskine.

EN TURQUIE

Constantinople, 9 mai.

*Officiel.* — Assym-pacha est nommé ministre des fondations pieuses.

Suhbi-pecha est nommé ministre du commerce et de l'agriculture.

Mustapha-pacha, ministre de l'instruction.

Raïf-pacha, ministre des travaux.

Akif-pacha, président du conseil d'Etat.

Ali Fuad-Bey, directeur général des impôts.

Server-Pacha est nommé ambassadeur à Vienne.

Le général Halim pacha est nommé gardien des sanctuaires du prophète.

## LES ÉVÈNEMENTS D'IRLANDE

Londres, 9 mai, 8 h. 20, m.

Un grand nombre de membres des deux Chambres assisteront aux funérailles de lord Cavendish, qui n'auront lieu que jeudi à Chatsworth, à une quarantaine de lieues de Londres. Les libéraux approuvent M. Gladstone d'avoir persévéré malgré tout dans son œuvre réformatrice. Ils disent que ceux qui lui reprochent la mise en liberté des suspects comprennent mal la situation. Ce fut précisément l'arrestation des suspects qui abandonna l'Irlande à la merci de meneurs occultes, infiniment plus dangereux que les chefs de la Ligue agraire. Ces nouveaux agitateurs dénoncent M. Parnell comme modéré et renégat. Il faudrait donc plutôt regretter que l'élargissement n'ait pas eu lieu plus tôt, avant que M. Parnell eût perdu toute son influence.

Les mesures de protection que doit proposer M. Gladstone jeudi, à la séance du Parlement, comprendront la suppression du jury pour les procès criminels agraires.

Le *Standard* exhorte les parnellistes, s'ils veulent réellement se disculper, à aider le gouvernement à découvrir les auteurs du crime de Dublin.

Londres, 9 mai.

M. Gladstone aura, dans la soirée, une conférence avec la Reine, qui doit venir à Londres aujourd'hui.

On croit que le nouveau secrétaire en chef pour l'Irlande ne pourra pas siéger dans le conseil de cabinet, parce que lord Spencer refuserait, dans ce cas, de conserver ses fonctions de vice-roi.

Le motif principal de la démission du comte Cowper, aurait été la position prépondérante faite à M. Forster par sa qualité de membre du cabinet.

Londres, 9 mai.

M. Trevelyan, secrétaire parlementaire pour l'amirauté, a été nommé secrétaire en chef pour l'Irlande.

Dublin, 9 mai.

Le nommé Charles Moore, arrêté sous le soupçon de complicité dans le meurtre de Phœnix-Park, se dit soldat licencié et prétend avoir habité longtemps l'Amérique.

Trois nouvelles arrestations viennent d'être faites à Kildare, mais la police n'attache pas une grande importance à cette capture.

Les funérailles de M. Burke auront lieu aujourd'hui au cimetière de Glasnevin, près de Dublin.

Londres, 9 mai.

Chambre des Communes. — Lord Grosnevor annonce que M. Trevelyan accepte le poste de secrétaire en chef pour l'Irlande.

Londres, 9 mai.

Chambre des Lords.— Le marquis de Lansdowne annonce qu'en présence de la promesse faite par le gouvernement de déposer un bill pour la répression des crimes en Irlande, il renonce à déposer une motion au sujet de la politique que le gouvernement compte suivre en Irlande.

Dublin, 9 Mai.

Sept individus ont été arrêtés à l'occasion de l'assassinat de lord Cavendish et de M. Burke. Trois ont été reconnus innocents.

Aujourd'hui, a eu lieu un meeting des habitants de Dublin, qui était présidé par le lord-maire, et dans lequel on a flétri les assassins.

La surexcitation est toujours très grande.

Dublin, 9 mai.

Le gouvernement offre une récompense de 10,000 livres sterling, à celui qui fera découvrir les assassins de lord Cavendish, et 1,000 livres sterling à tous ceux qui donneront des renseignements pouvant mettre la police sur leurs traces.

Boston, 9 mai.

M. Collins, ancien président de la Ligue agraire en Amerique, et M. O'Reilly ont offert une récompense de 5,000 dollars à ceux qui aideraient à découvrir les assassins de Dublin.

La Ligue agraire de San-Francisco a fait la même promesse.

Dans des meetings tenus à Halifax et à Montréal, les Irlandais ont flétri le crime de Phœnix Park.

La législature de l'Etat de New-York a adopté une résolution analogue.

## LES ÉVÈNEMENTS D'AFRIQUE

Alger, 9 mai.

Nous recevons de tristes nouvelles, qui confirment les craintes éprouvées au sujet des événements du Sud oranais.

L'effervescence la plus grande règne parmi les tribus. *Si-Sliman* aurait recruté de nouvelles forces. Le gouvernement, justement alarmé, semble avoir compris qu'il était temps d'agir énergiquement. Dès vendredi dernier, une compagnie du premier régiment de zouaves est partie par le train de six heures pour se rendre à Oran, d'où elle ira à Mecheria pour renforcer les colonnes du Sud oranais.

C'est en effet aux environs de Mecheria qu'on signale surtout de nouveaux troubles. Samedi dernier un autre détachement d'infanterie légère est partie pour la même destination.

Du côté du Maroc les nouvelles ne sont pas meilleures, l'eau manque et la famine commence à sévir.

On emporte déjà d'Europe de la farine et du riz.

## NOUVELLES DE ROME

Le Vatican a envoyé des ordres formels à l'archevêque de Dublin pour que les catholiques fassent connaître dans un document public, qu'ils séparent nettement leur cause de celle des assassins.

## DERNIÈRE HEURE

*Service télégraphique particulier).*

### Les accusations portées contre M. Gambetta

Paris, 10 mai.

Une scène violente a éclaté entre M. Gambetta et M. Arnaud (de l'Ariège), son secrétaire, qui lui a reproché amèrement de ne pas sortir de son silence en présence des accusations de M. de Cassagnac critiquant sa fortune personnelle, et l'appelant traître et voleur dans son journal.

M. Gambetta a dit qu'il n'attendait qu'une occasion pour répondre victorieusement au député du Gers, du haut de la tribune.

### Monts-de-Piété

Paris, 10 mai.

Des plaintes nombreuses se produisent contre les bureaux du Mont-de Piété de plusieurs villes, où des personnes ayant à faire des engagements importants n'ont pu les contracter faute de fonds.

Les administrateurs ont été avisés de cet état de choses.

### Répression de scandales.

Paris, 9 mai.

L'administration militaire fait prendre de mesures rigoureuses pour empêcher autour des casernes de Paris, les scandales provoqués par les femmes légères qui attendent les militaires à la sortie.

### L'épiscopat et la loi athée.

Paris, 10 mai.

Trois évêques et Mgr Hasley, archevêque d'Avignon, ont été signalés au ministre des cultes pour leur campagne entreprise contre l'application de la loi de l'instruction primaire.

### Une visite de M. Grévy.

Paris, 10 mai.

Le président de la République, accompagné du général Pittié, doit visiter demain les nouveaux bureaux de la préfecture de la Seine.

Il sera reçu par M. Floquet et plusieurs fonctionnaires.

## Bulletin du Commerce

Dépêche communiquée par MM. NOULET, CANNISSIÉ et Cie

| | 9 MAI | 10 MAI |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 84 02 | 83 90 |
| 3 0/0 amortissable | 84 20 | 84 15 |
| 3 0/0 amortissable nouveau | 84 20 | 84 15 |
| 5 0/0 ex coupon | 117 35 | 117 32 |
| Banque de France | 5925 00 | 5575 00 |
| Banque d'Escompte | 575 00 | 575 00 |
| » Hypothécaire | 000 00 | 000 00 |
| » de Paris | 1225 00 | 1215 00 |
| Foncier Algérien |